

# PEUPLES ET

# FRONTIÈRES

Numéro 25

15 JUIN 1939

Prix : 2 Fr. 50



## Lire dans ce numéro

Les Peuples Celtiques de Grande-Bretagne à la tête du mouvement contre la conscription.

Le pèlerinage de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les progrès de l'idée nationale flamande.

Aperçus sur l'histoire de la Corse

## IN ENGLISH

Wales and Scotland fight conscription.

Irish News.



# PEUPLES ET FRONTIÈRES

Revue mensuelle d'information sur les Nationalités  
d'Europe Occidentale

Rédaction  
et Administration :

M. LE DOUARAIN  
60, Boulevard de Port-Royal  
PARIS (V<sup>e</sup>)

Ch. Postal : C. C. 2.207.14 Paris

(Tous les envois de fonds doivent  
être faits au nom de M<sup>lle</sup> LE DOUARAIN)

■  
Directeur : FRED MOYSE

Numéro 25

15 Juin 1939

ABONNEMENTS  
ANNUELS

Etat Français et  
Colonies..... 25 fr  
Pays adhérents à  
l'Union Postale.... 30 fr.  
Autres pays..... 35 fr

## SOMMAIRE

### EDITORIAL :

- Les peuples celtiques de Grande-Bretagne à la tête du mouvement contre la conscription (Jean CAM) ..... 130  
A propos des nationalités de l'Ouest ..... 135

### BREIZ :

- Un comité et une vaste pétition pour l'amnistie en Bretagne. 137  
Le pèlerinage de Saint-Aubin-du-Cormier ..... 138

### GROOT-NEDERLAND, Zuid-Nederland :

- Les progrès de l'idée nationale flamande (R. Van RUFFEL) ... 141

### Zuid-Africa :

- Irlande et Union Sud-Africaine ..... 143  
La loi sur l'enseignement sera appliquée strictement ..... 144  
Résultat du recensement de 1936 ..... 144

### PAYS DE GALLES :

- La lutte pour la reconnaissance de la langue galloise au Pays de Galles ..... 145

### ALBA :

- Le congrès du Parti National Ecossais ..... 146

### EUZKADI :

- La véritable lutte du peuple basque ..... 147

### CORSICA :

- Aperçus sur l'histoire de la Corse (J. FRAGGIANI) ..... 148

### IN ENGLISH :

- Whales and Scotland fight conscription (A.-W. DONALDSON) 150  
Irish news ..... 152



## EDITORIAL

# Les Peuples Celtiques de Grande-Bretagne à la tête du mouvement contre la conscription

Par Jean CAM

Depuis la fin de la guerre et jusqu'à ces derniers mois la Grande-Bretagne était restée volontairement à l'écart des querelles continentales. Fidèle à sa politique traditionnelle, qui est de diviser pour régner, elle s'est efforcée, dès la conférence de la paix, de favoriser l'Allemagne au dépens de la France craignant que l'influence de cette dernière ne devienne trop grande en Europe. Cependant l'avènement de l'hitlérisme et, depuis plus d'un an, le formidable accroissement de la puissance allemande ont changé complètement la face du problème. C'est donc la France qu'il convient à présent de soutenir et avant tout *d'opposer* à l'Allemagne pour mettre un frein aux ambitions de celle-ci. La Grande-Bretagne y a parfaitement réussi.

Le III<sup>e</sup> Reich en effet, ne semble pas devoir se limiter à une simple expansion politique ; il vise des buts économiques très précis et cherche à s'ouvrir un chemin vers l'Orient, les terres à blé et les riches puits de pétrole si chers aux capitalistes anglais. Du coup la cité de Londres a mobilisé le gouvernement, au nom de la démocratie et de la liberté. Celui-ci fidèle aux traditions impérialistes de ses prédécesseurs cherche à paralyser l'action de l'Allemagne et à l'enserrer dans un réseau de pactes si étroits que le moindre incident sur d'absurdes frontières de l'Europe Orientale peut déclencher une nouvelle catastrophe mondiale. L'armée française se trouve ainsi devenue une fois de plus gendarme de l'Angleterre. Comme d'habitude elle recevra toute seule les premiers coups pendant que la Home Fleet en Mer du Nord et en Méditerranée recevra la grande tâche d'« assurer la sécurité des routes impériales ».

Il était cependant impossible de cacher longtemps au peuple de France ce que cette situation pouvait avoir de paradoxal et d'injuste. L'opinion publique n'aurait pas manqué de relever rapidement l'indignité d'un gouvernement qui acceptait que la Grande-Bretagne prit en Europe Centrale et Orientale des engagements garantis par la seule armée française. Sous l'énergique pression de MM. Daladier et Bonnet et du Colonel Beck le gou-



vernement anglais dut se décider, la mort dans l'âme, devant la gravité de la situation, à recourir à deux mesures profondément étrangères à l'esprit anglais : la conscription et l'alliance avec les Soviets. La première de ces mesures provoqua dans l'opinion britannique un considérable effet de surprise grâce auquel son vote put être obtenu au Parlement. Mais la réaction n'allait pas tarder à se faire jour : elle fut immédiate et violente parmi les nationalités celtiques de Grande-Bretagne qui n'ont jamais accepté de se battre pour la politique impérialiste du gouvernement anglais. Déjà en 1914 l'Irlande, qui était toute entière soumise à l'Angleterre, fut exemptée de la conscription qu'elle n'aurait pas tolérée. En 1939 comme en 1914 le gouvernement de Londres est de plus en plus contraint de tenir compte de la violente hostilité des Celtes, désireux de conserver toutes leurs forces vives pour la conquête de leurs droits nationaux. Les réactions de l'Irlande du Nord, du Pays de Galles et de l'Ecosse sont significatives à cet égard.

\*  
\*\*

Il paraissait certain que la conscription, votée par le Parlement anglais, serait appliquée à l'Irlande du Nord encore incorporée à la Grande-Bretagne, si une exception formelle n'était pas faite. Lord Craigavon s'y opposait de toutes ses forces et voyait dans la conscription un moyen de se débarrasser à bon compte ou d'éloigner du pays les éléments les plus énergiques du nationalisme irlandais qui ne cesse de réclamer, dans les six comtés, l'unification de l'Irlande. Mais ceux-ci devancèrent les événements : dans un manifeste énergique, signé par la presque totalité de leurs associations, les Irlandais des Six Comtés appelèrent leurs compatriotes du monde entier à leur aide et demandèrent à M. de Valera de prendre la tête dans toute l'Irlande d'un mouvement d'opposition à la conscription. Le « Northern Council for Unity » ajoutait à cet appel « qu'il ne doutait pas que leurs compatriotes irlandais les soutiennent dans ces circonstances critiques ». Des préparatifs à une résistance armée étaient même faits par certains groupements.

Remettant le voyage qu'il avait projeté aux Etats-Unis M. de Valera adressa immédiatement une note énergique au gouvernement anglais, lui signalant les graves répercussions que pourraient avoir sur les relations entre les deux pays l'application de la conscription dans les six comtés. Il réunit enfin le Parlement irlandais et lui fit une déclaration unanime-ment acclamée. « L'Irlande, dit-il, n'a aucun différend avec un pays quelconque, excepté l'éternel différend avec la Grande-Bretagne. Il n'est pas admissible qu'un gouvernement étranger applique la conscription à des Irlandais quel que soit le lieu où ils résident. Je crois que je parle au nom de tout le peuple irlandais, d'ici et du monde entier, si je demande que la conscription ne soit pas étendue à nos compatriotes du Nord ». Obéissant aux conseils de la sagesse le gouvernement de Londres commença d'abord par inspirer une campagne de presse dans les journaux anglais demandant que la conscription ne soit pas appliquée aux six comtés. Quelques jours après la décision fut officiellement prise. Une fois de plus le nationalisme irlandais avait sauvé l'Irlande de la part désastreuse qu'il lui aurait été imposé de prendre dans les aventures impériales de l'Angleterre.

Au Pays de Galles et en Ecosse le problème ne se présentait malheureusement pas de la même manière, ces deux pays ne pouvant compter



que sur leurs seules forces pour résister à la conscription. Leur attitude ne fut cependant pas moins énergique.

Le parti nationaliste gallois agit rapidement et vota plusieurs manifestes dans lesquels il rappelait que le Parti National Gallois avait toujours refusé de participer à une guerre pour la défense de l'impérialisme anglais qui est pour une bonne part responsable de la situation internationale actuelle et de la destruction de la paix en Europe.

« Le rejet par le gouvernement anglais de tous les droits nationaux du Pays de Galles, des besoins de la nation galloise et de ses traditions et de sa culture, déclarent-ils notamment, rend impossible la coopération des patriotes gallois avec le « Service National » du gouvernement sans violation de conscience »...

« Ni le territoire, ni la vie des peuples d'Angleterre, d'Ecosse ou du Pays de Galles n'ont été menacés ou mis en danger par aucun autre pays du monde. La décision du gouvernement n'introduit pas la conscription aux fins de défendre nos vies ou notre territoire mais elle introduit la conscription de nos fils en leur enlevant la liberté afin de faire une exhibition de la puissance et de la majesté de l'Empire britannique et afin d'assurer la sécurité de la richesse et des intérêts des financiers et des capitalistes »...

« Le pays de Galles a droit à un traitement au moins aussi équitable que celui qui est donné à la Bohême et à la Moravie par l'Allemagne. Hitler n'a pas établi la conscription pour les Tchèques pour qu'ils servent dans l'armée allemande car il les reconnaît comme étant une nation distincte de l'Allemagne. Le Pays de Galles a le droit de demander à Mr. Chamberlain une justice pour le moins égale à celle qui est accordée par Mr. Hitler aux Tchèques »...

« C'est pourquoi nous demandons à tous les dirigeants de la vie publique galloise et à toute la nation, de se joindre à nous pour une résistance opiniâtre à cette mesure. Nous devons nous unir pour exiger que le Pays de Galles et la nation galloise n'y soit pas inclus. Unissons-nous pour défendre la liberté de conscience et pour la liberté de nos enfants, de notre peuple et de notre patrie. »...

Ces différentes déclarations ont été envoyées au Premier Ministre anglais, à tous les membres du Parlement anglais représentant les districts gallois et distribuées à profusion dans tout le Pays de Galles. Des meetings de protestation continuent à se tenir dans les moindres villages. Ils remportent surtout un grand succès dans les districts ruraux. A Caernafon plusieurs dizaines de milliers de personnes ont assisté à une énorme manifestation de protestation à laquelle prirent part aux côtés de Saunder Lewis — président du Parti Nationaliste Gallois, des représentants d'organisations multiples, confessionnelles et pacifistes, des chômeurs, des Trade-Unions, des libéraux et des travaillistes. Les organisations nationalistes écossaises étaient représentées à cette manifestation car l'agitation s'organise et ne fait que croître en Ecosse comme en Pays de Galles.

Les Ecossais, en effet, agissent également avec promptitude et la Ligue pour la neutralité de l'Ecosse dirigée par A. W. Donalson semble ici prendre la tête du mouvement et l'organiser avec maîtrise. Elle commença par télégraphier à tous les députés écossais et au gouvernement : « L'Ecosse résistera à la conscription » et elle s'attacha ensuite à le prouver. Une



campagne d'agitation systématique est déclanchée dans tout le pays utilisant tous les moyens de propagandes possibles : tracts, papillons, meetings de protestation. Dans un manifeste s'adressant au peuple écossais la Ligue pour la Neutralité de l'Écosse déclare notamment : « Les Écossais enrôlés de force dans l'armée, combattront et mourront en France non par la volonté de la démocratie écossaise mais quand la Pologne, la Roumanie ou quelque autre obscur, lointain, dictatorial et instable petit état décidera de déclancher une guerre mondiale pour prévenir la prépondérance allemande en Europe. L'Écosse doit refuser cela ou il sera trop tard. La liberté individuelle, la liberté de la parole et d'association et le reste de démocratie dont nous bénéficions tout cela s'en ira. Sans guerre on nous soumettra à un régime qui sera pire que ce que l'on nous a dit être le régime hitlérien : mais de plus nous aurons aussi à faire face à la guerre étrangère. Refusez la conscription et protégez les conscrits qui refuseront de partir ».

A l'action de la Ligue pour la Neutralité de l'Écosse se joignent non seulement les organisations nationalistes écossaises mais encore de nombreux groupements dont les tendances sont souvent éloignées de celles du nationalisme. Le Parti Socialiste et le Parti Communiste écossais, les Trade-Unions d'Écosse, les travaillistes, les étudiants, les pacifistes appuient ses efforts d'une manière absolue et efficace en participant aux manifestations de protestation, organisées dans tout le pays. La plus importante de ces manifestations eut lieu à Glasgow au début de mai : elle réunit près de 400.000 personnes. Les représentants de toutes les associations que nous avons nommées vinrent y affirmer leur résolution de résister à l'application de la conscription pour l'Écosse. Un manifeste commun proposé au public et adopté par lui fut ainsi rédigé : « Nous, soussignés, le Peuple de l'Écosse, nous dénonçons le droit à quelque gouvernement que ce soit de nous enrôler pour des guerres étrangères ; nous demandons la suppression de la conscription pour l'Écosse et nous nous engageons à lui résister jusqu'au bout ».

\*  
\*\*

On peut juger par ce simple résumé des faits les plus importants qui ont marqué depuis deux mois la vie des nationalités celtiques de Grande-Bretagne, à quelle opposition se heurte le gouvernement anglais, contraint pour sauver la face d'instituer un début de service militaire obligatoire sur son territoire. Le peuple anglais lui-même qui trouvait fort bien que les autres peuples du continent, et notamment le peuple français, se sacrifient pour la défense des intérêts britanniques, est loin d'avoir accueilli avec joie l'annonce qu'il pourrait avoir aussi à se sacrifier lui-même. Ce sera en tous les cas la gloire des nationalités celtiques de Grande-Bretagne que d'avoir hautement déclaré qu'elles refusaient de s'associer à la défense de l'impérialisme anglais et qu'elles déniaient au gouvernement de Londres le droit de disposer à son gré de la vie de leurs enfants. Irlande du Nord, Galles, Écosse poursuivent des buts nationaux définis et entendent ne pas voir compromettre leurs efforts de rénovation nationale, la défense de leur langue et de leur civilisation par le massacre des meilleurs de leurs fils pour des fins étrangères. Déjà les Irlandais du Nord sont exempts de la conscription. S'ils n'arrivent pas à obtenir la



même exception pour leur compte il est certain que les objecteurs de conscience seront nombreux parmi les Gallois et les Ecossais et que le Gouvernement de Londres sera ainsi obligé de tolérer de multiples exemptions individuelles de service militaire.

Ceci nous permet de saisir une fois de plus sur le vif l'éternelle duplicité du gouvernement anglais. La conscription n'a été pour lui qu'un moyen de faire croire à ses alliés continentaux qu'il lui apporterait une aide efficace, non plus seulement en matériel, mais aussi en hommes, dès le début d'un conflit. Rien n'est plus faux que cette assertion. Il se passera une longue période encore avant que la conscription ne porte ses fruits ; il suffit de songer au petit service de trois mois qu'elle institue, à la désorganisation chronique de l'armée de terre anglaise, à son manque de cadres, d'armes et équipements, pour s'apercevoir que longtemps encore le seul soldat de l'Angleterre sera le soldat français. Les nationalités minoritaires de France doivent s'en rendre compte et s'opposer de toutes leurs forces à la politique dangereuse suivie actuellement par le gouvernement qui les domine. Cette politique, de l'opinion de tous les spécialistes des questions internationales, y compris les Français, ne peut mener qu'à la guerre. Certains semblent déjà l'accepter ; mais il convient que les ressortissants minoritaires de France se souviennent que le prochain conflit signifierait l'anéantissement de leurs peuples et de leurs dernières libertés. Les Nationalités d'Europe Occidentale ont la même tâche à remplir : se sauver du désastre où voudraient les entraîner les impérialistes impénitents de la France et de la Grande-Bretagne. L'exemple des Celtes britanniques laisse à penser qu'elles l'ont compris.

Jean CAM.



# A propos des Nationalités de l'Ouest

Parmi les lettres que nous ont values notre numéro spécial sur « Les Nationalités de l'Ouest », notons celle d'un Irlandais qui proteste contre une phrase de notre texte faisant allusion à la liberté retrouvée par les Irlandais. Il nous dit : « Mo Chron ! Nil sé seo fíor ! There is no truth whatever in the statement that Ireland has regained its liberty. ». — Dont acte.

Par ailleurs, des amis catalans nous font l'amical reproche d'avoir utilisé des statistiques trop anciennes pour l'évaluation des nationalités ibériques, qui s'élèvent à 9.155.000, selon le recensement de 1932, soit 38 % de l'Espagne (24.012.000 hab). Cette rectification fait passer le total des nationalités de l'Ouest de 52.121.478 à 52.690.868.

Comme on le voit, il ne semble pas jusqu'ici que nous ayons rien exagéré.

## Quelques précisions

Du point de vue de la superficie occupée et du chiffre de la population, les nationalités ibériques se répartissent comme suit :

	Minoritaires	Castillans	Total
Superficie .....	112.471 km <sup>2</sup>	396.746 km <sup>2</sup>	509.217 km <sup>2</sup>
Population .....	9.155.000 (38 %)	14.857.000 (62 %)	24.012.000

Voici le décompte par nationalité minoritaire :

	Superficie	Population
GALICE .....	29.153 km <sup>2</sup>	2.300.000
EUZKADI .....	17.666 km <sup>2</sup>	1.350.000
PAYS DE LANGUE CATALANE :		
Catalogne .....	32.194 km <sup>2</sup>	3.012.000 hab.
Valence .....	22.870 »	1.993.000 »
Baléares .....	5.014 »	395.000 »
Zone aragonaise .....	5.574 »	105.000 »
Total.....	112.471 km <sup>2</sup>	9.155.000 hab.

## Plébiscistes

Le plébiscite qui a eu lieu le 3 août 1931 au sujet de l'autonomie, avait obtenu les résultats suivants, montrant bien la ferveur du sentiment national des minorités ibériques.

CATALOGNE :

Total des électeurs	« Oui »	« Non »	Blancs
792.574	595.205	3.206	933

Soit 75 % du collège électoral. Les femmes, qui à cette époque ne votaient pas encore, firent une pétition ayant recueilli 382.111 signatures.

EUZKADI :

Le plébiscite du 5 novembre 1933 a donné les résultats suivants :

Total des électeurs	« Oui »	« Non »	Blancs
489.887	411.756	14.196	357

Soit 84,05 %.

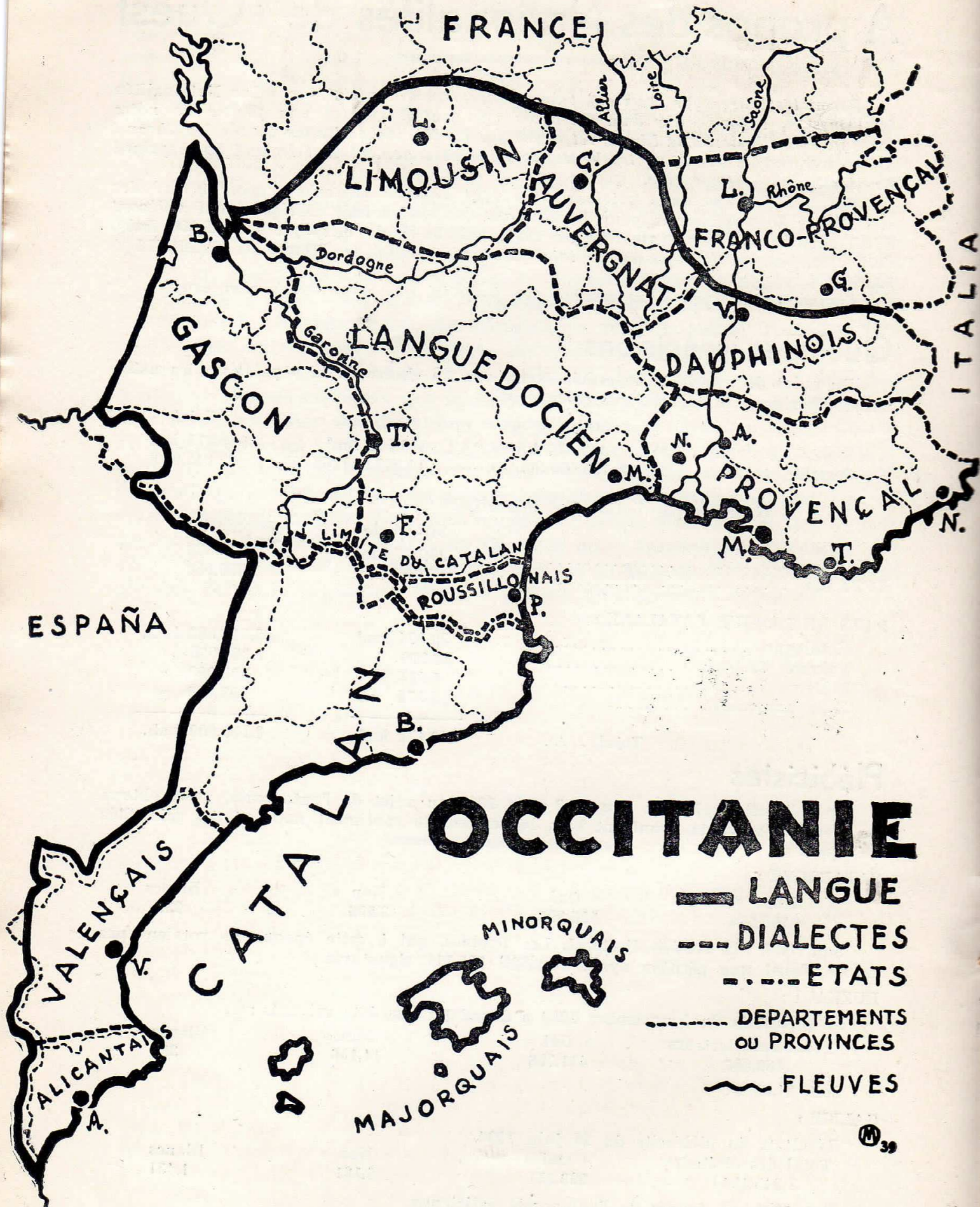
GALICE :

Résultats du plébiscite du 28 juin 1936.

Total des électeurs	« Oui »	« Non »	Blancs
1.343.135	993.351	6.161	1.451

Soit 73 % en faveur de l'autonomie galicienne.

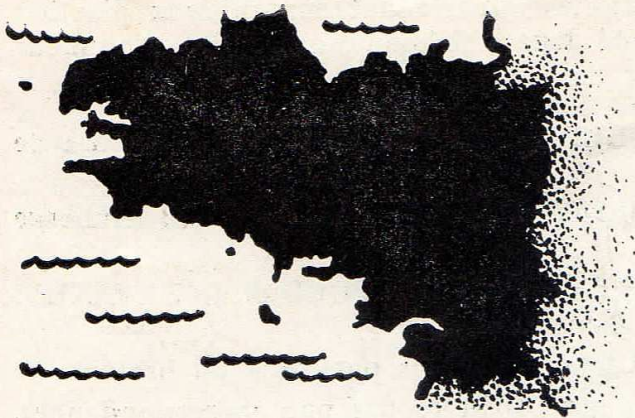




# OCCITANIE

- LANGUE
- - -** DIALECTES
- · · · ·** ETATS
- - - - -** DEPARTEMENTS  
ou PROVINCES
- ~~~~~** FLEUVES





# BREIZ

(Bretagne)

## Un Comité et une vaste pétition pour l'amnistie en Bretagne

Nous nous sommes fait l'écho dans cette revue de l'émotion suscitée dans tous les milieux bretons même les plus modérés et hostiles au Parti National Breton, par les condamnations sévèrement prononcées contre les patriotes bretons par les tribunaux français sur l'ordre du gouvernement (1). Nombreux sont ceux qui s'insurgèrent contre la rigueur de ces condamnations, appliquées en vertu d'un décret-loi illégal et contraire à l'ensemble des droits démocratiques que la France prétend assurer à ses ressortissants. Cet état d'esprit règne aussi bien parmi les membres du P. N. B. que parmi les Bretons qui sont loin d'en partager les idées.

Quelques uns parmi ces derniers ont pensé qu'il fallait tenter une démarche en faveur des condamnés du 15 février dont le seul crime est le patriotisme breton. Pour répondre à cette initiative un comité d'honneur est aujourd'hui formé : il a pour but de lancer une pétition demandant l'amnistie pour les bretons condamnés par la justice française. Nous donnons ci-dessous le texte de l'appel lancé par le Comité.

*Emus de voir la répression violente exercée depuis quelques mois en Bretagne contre des patriotes bretons ;*

*Regrettant les méthodes employées qui, à une sévérité excessive, ajoutent les brimades, les illégalités et les actes arbitraires et rétablissent le délit d'opinion ;*

*Constatant que la Cour d'Appel de Rennes a confirmé le 15 février le jugement du Tribunal Correctionnel de cette ville en date du 17 décembre 1938, condamnant, en vertu d'un décret-loi illégal non ratifié par le Parlement comme il aurait dû l'être avant le 31 décembre 1938, Debauvais à un an de prison sans sursis, Mordrel à un an de prison, et chacun à deux mille francs d'amende, soit environ en tout près de 50.000 francs à payer.*

*Que, en opposition, avec l'article 19 de la loi du 20 décembre 1928, la contrainte par corps a été fixée au maximum ;*

*Protestent contre l'attitude des Pouvoirs Publics en Bretagne qui a porté atteinte aux libertés démocratiques les plus essentielles et réclament l'amnistie pour les condamnés du 15 février ».*

(1) Voir le numéro 22 du 15 mars 1939.



Signalons que les personnalités suivantes appartenant aux milieux d'action bretonne les plus divers ont déjà donné leur adhésion au Comité d'honneur en faveur de l'amnistié :

HERVE AR MEN, Directeur de KENVREURIEZ AR VINOUEURIEN (joueurs de binou).

JERMEN BRETON, Directeur de HERBERC'HTI YAOUANKIZ VREIZ (Auberge de jeunesse).

HERRI et RONAN CAOUISSIN, Directeurs de AR C'HORN BOUD et de UNVANIEZ OBEROU BREIZ (Union des œuvres bretonnes).

KERLANN, Directeur de AR FALZ (Instituteurs laïques partisans du breton).

MARC'HARID GOURLAOUEN, Directrice de OBER (cours par correspondance).

LOEIZ HERRIEU, Directeur de DIHUNAMB, Vice-Président de la FEDERATION REGIONALISTE DE BRETAGNE.

F. VALLEE, Président de l'ACADEMIE BRETONNE.

Melle LE BARON, DANIEL, GUILLOU, GWERC'HET, du Comité Directeur de S. A. V. (Groupe des Bretonnants).

R. BRANDILY du Comité Central d'A. B. E. S.

D'autres adhésions sont attendues.

Des feuilles de pétition reproduisant l'appel et les signatures des personnalités ci-dessus, répandues dans toute la Bretagne et dans les centres de Bretons émigrés, se sont rapidement couvertes de milliers de signatures dont toutes ne sont pas encore parvenues au comité organisateur. Partout la pétition rencontre un accueil chaleureux et fait connaître l'injustice de la mesure qui a frappé les membres du parti national breton dont le seul crime est d'avoir défendu la Bretagne. Elle détermine ainsi même dans les milieux qui lui sont hostiles un vif mouvement de sympathie pour les nationalistes bretons qui souffrent pour leur pays. Des feuilles couvertes de signatures sont déjà parvenues de la majorité des communes bretonnes. Signalons que des celtes de Grande-Bretagne, Gallois et Ecossais et des amis de Belgique ont tenu à se joindre à leurs camarades de Bretagne pour demander au gouvernement d'amnistier les chefs du Parti National Breton.

---

## Le Pèlerinage de S<sup>t</sup>-Aubin-du-Cormier

---

Malgré le veto du gouvernement les patriotes bretons, cette année comme l'année dernière, ont célébré dans la nuit du 13 au 14 mai dernier la mémoire des 6.000 soldats bretons morts à Saint-Aubin-du-Cormier pour défendre l'indépendance bretonne au mois de juillet 1488. Comme l'année dernière il a fallu agir par surprise et sans qu'il transparaisse rien des décisions prises au sujet de la date de ce pieux pèlerinage sous peine de voir la garde-mobile et la police occuper les lieux. Les convocations furent strictement orales et, afin de dérouter les soupçons, c'est de nuit que la manifestation eut lieu sur la célèbre lande de la Rencontre où une plaque de marbre, toute simple sur un rocher, célèbre le sacrifice de ceux qui tombèrent dans la dernière bataille livrée par la Bretagne indépendante.



C'est entre 10 heures du soir et minuit que les délégations se rassemblèrent à un point déterminé situé à deux kilomètres du lieu du pèlerinage. Puis la colonne se mit en marche, drapeaux en tête à la lueur des torches, à la barbe d'une voiturée de policiers arrivés en toute hâte mais impuissante à s'opposer à une manifestation qui groupait de nombreuses personnes déléguées par les différentes sections des organisations bretonnes. Dans l'ordre et le silence le plus parfait le défilé s'organise et c'est au pas cadencé que les sections gagnent l'emplacement où elles se rangent pour entendre les orateurs du Parti National Breton.

Des allocutions énergiques et vibrantes sont prononcées en français et en breton par O. Mordrel et Gwenaël Lainé. Elles exaltent toutes deux la force renouvelée que le Parti National Breton tire des multiples difficultés qu'il rencontre et de la persécution qu'il subit. La répression qui frappe les patriotes bretons, loin de les décourager, ne fait qu'augmenter leur nombre et leur volonté de vaincre. L'année dernière une semaine après le pèlerinage de Saint-Aubin et le serment qu'ils y avaient prononcé des Bretons étaient emprisonnés ; ils ont supporté avec force les épreuves de prison et l'ensemble de ceux qui les entourent y ont puisé un nouveau réconfort. F. Debauvais, condamné à une lourde peine, est encore en prison, justifiant la coutume essentiellement bretonne que le capitaine est le dernier à se soustraire au péril. Aujourd'hui plus que jamais il est nécessaire aux Bretons de se grouper et de s'unir et de communier dans le souvenir de ceux qui, jadis sur cette lande, préféreraient mourir que de voir leur pays asservi. Leur sacrifice doit servir de leçon et d'exemple aux combattants d'aujourd'hui.

Après ces deux allocutions des feux de bengale et des fusées illuminent la forêt et remplissent le ciel de détonations. Mme Debauvais, dépose au nom des assistants au pied de la plaque commémorative une gerbe de fleurs cravatée aux couleurs du drapeau breton et, enfin, avant le retour du cortège, l'hymne national s'élève dans le grand silence de la nuit. Toutefois dans tous les bourgs et villages environnants sont faits des dépôts et des distributions d'un tract qui expose aux habitants de la région et aux Bretons la signification profonde du geste qui vient de s'accomplir.

Empruntons au journal *Breiz Atao*, qui l'a publié, les principaux passages de ce document.

« Nous, patriotes Bretons, respectons depuis plus de dix ans la pieuse coutume de nous réunir chaque année, vers le mois de mai, sur la Lande de la Rencontre à Saint-Aubin-du-Cormier. Cette coutume commémore le souvenir des 6.000 soldats bretons qui y tombèrent en 1488 pour défendre l'indépendance de la Bretagne.

« Notre pèlerinage annuel à Saint-Aubin-du-Cormier n'a jamais troublé l'ordre public. Nous ne faisons que suivre une tradition respectée sur la terre entière, et particulièrement dans notre Patrie, la Bretagne, où la mémoire des morts est sacrée.

« Le Gouvernement français en a pris ombrage, car il n'admet pas que les Bretons se souviennent d'avoir été un peuple libre. En 1936, après avoir interdit notre cérémonie, il a fait barrer les accès du terrain par la Garde Mobile. Quinze cents habitants du pays venus pour se joindre à nous se souviennent de cette profanation.

« Le Gouvernement français a osé ce que le Gouvernement brutal des Anglais en Irlande, ou celui des Prussiens autrefois en Alsace-Lorraine, n'avait jamais osé : interdire aux enfants de venir se recueillir sur la tombe de leurs pères, qui sont morts pour l'honneur et la liberté de la Patrie.

« Plus que toute brimade, cette atteinte inqualifiable à nos droits naturels les plus respectables nous est allée au cœur. Nous avons juré de ne pas nous incliner devant la force brutale et de continuer notre pèlerinage envers et contre tout.



« L'année dernière, un certain nombre de patriotes bretons ont réussi par surprise, une magnifique démonstration de foi, drapeau et musique en tête, avant que la police n'ait eu le temps de prendre ses dispositions sacrilèges.

« Les Bretons n'ont pas oublié la suite d'arrestations, de procès et de condamnations qui, peu après, s'abattit sur les patriotes bretons, dans un sentiment très net de vengeance.

« Ces épreuves ne nous ont pas découragés, loin de là. Notre chef Francis Debauvais est encore détenu pour deux mois dans la prison de Rennes, où nos adversaires l'ont jeté pour un an. C'est pour nous une raison de plus d'ajouter un nouveau maillon à la chaîne de fidélité bretonne à Saint-Aubin-du-Cormier. Nous ne sommes pas de ceux qu'on achète et nos adversaires ne nous font pas peur.

« Les Français ont cru, il y a 150 ans, supprimer la Bretagne de la carte des nations pour toujours. Ils se sont trompés.

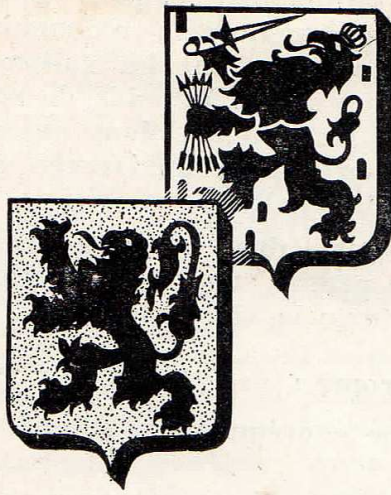
« Le peuple breton, lassé d'être gouverné par des étrangers qui se moquent de ses intérêts, et qui n'ont que mépris pour lui, réclame sa liberté nationale.

« On nous propose aujourd'hui de mourir pour les Tchèques, les Roumains et les Polonais..., mais à l'exemple de nos ancêtres, les soldats bretons de 1488, nous préférons mourir pour la Bretagne notre Patrie, pour que le peuple breton devienne le seul maître de son sort sur la vieille terre de nos ancêtres ».

**Si le principe du Nationalisme est vrai,  
il l'est pour les plus petites nationalités  
comme pour les plus grandes ; il im-  
plique l'indépendance et l'autonomie  
des moindres groupes comme des  
plus vastes agglomérations.**

**(PROUDHON)**





# GROOT-NEDERLAND

(Pays-Bas)

## ZUID-NEDERLAND

(Pays-Bas du Sud)

### Les progrès de l'idée nationale flamande

Par R. Van HUFFEL

Il est peu de leçons aussi mal comprises et aussi exploitées que celles des dernières élections belges. Un peu partout, au moins dans la presse française et anglaise, on semble se féliciter de leur résultat. « Le succès des libéraux dit-on est un signe de la victoire de l'idée belge sur les querelles nationalistes qui semblaient être l'enjeu de la bataille électorale. L'unité belge en est renforcée et l'idée nationale flamande n'accomplit aucun progrès notable ». En réalité il n'est rien de plus faux que ces commentaires. Si on examine les résultats des élections et les campagnes qui les ont précédées avec impartialité, l'idée nationale flamande sort considérablement renforcée de la dernière consultation populaire.

Rappelons seulement pour mémoire la violente campagne menée par tous les partis contre le parti nationaliste flamand. (Vlaamsch National Verbond) destinée à le déconsidérer devant les électeurs en l'accusant de collusion avec l'Allemagne. Malgré le caractère impitoyable de cette campagne, le V. N. V., non seulement maintient ses positions, mais encore les améliore sensiblement. Il gagne un siège à la Chambre où le nombre de ses représentants passe à 18, trois sièges au Sénat où il passe à 11. Il totalise 184.905 voix soit une augmentation de 18.168 depuis la dernière consultation électorale. Deux de ses chefs les plus réputés Grammens et Ward Hermans entrent au Parlement. Dans l'ensemble le chiffre électoral des nationalistes par rapport à 1936 accuse une augmentation de 12 à 13 % supérieure à celle de leurs rivaux du K. V. V. qui n'est que de 9 %. Ce résultat reste inférieur à celui que le V. N. V. escomptait. Cela ne signifie pas cependant que l'idée nationale flamande ait fait moins de progrès que ses défenseurs ne le prévoyaient. Un grand nombre de nationalistes flamands ont voté pour le Katoliek Vlamsche Volkspartij (K. V. V.)



ou « Parti catholique national flamand ». Celui-ci pour éviter des gains trop nets du V. N. V., a adopté en effet un programme nationaliste flamand assez nettement caractérisé. Il a mis à la base de son programme la reconnaissance formelle de la nation flamande et la distinction que font les nationalistes entre cette dernière et l'Etat belge. Mgr. Van Roey a jeté le poids de son autorité religieuse dans la balance en faveur de ce programme dont on ne peut mieux souligner la nature et la portée qu'en prenant connaissance de ses principales caractéristiques résumées par « La Libre Belgique ».

« Le K. V. V. revendique pour les flamands un double droit : Des garanties « de droit pour l'intégrité de l'existence flamande propre, une participation « équitable de la communauté nationale flamande à toute la vie de l'Etat..

« Pour assurer l'intégrité de la vie flamande propre :

1° L'unilinguisme officiel en Flandre avec comme conséquences :

« a) Délimitation de la frontière linguistique ;

« b) Sanction pour la non-application de la loi et amnistie pour Gram-  
« mens et ses disciples ;

« c) Déconcentration administrative, c'est-à-dire les intérêts flamands  
« gérés sur place par des Flamands.

« 2° La culture flamande aux mains des flamands avec comme conséquen-  
« ces :

« a) Adaptation des cadres administratifs du ministère de l'Instruction  
« publique ;

« b) Extension du Conseil culturel jusqu'à une Chambre culturelle qui colla-  
« bore à la législation ;

« c) Droit de surveillance du Conseil culturel sur les contrecoups de ces  
« mesures sur l'intégrité de la communauté flamande.

« En ce qui concerne la participation de la communauté flamande à la  
« vie de l'Etat :

« 1° Juste représentation des Flamands et des Wallons dans tous les orga-  
« nes centraux avec comme conséquences :

« a) Garanties pour la constitution des rôles linguistiques ;

« b) Dans les services, institutions, organismes unitaires réclamés par l'unité  
« du pays, juste rapport entre les représentants des deux communautés popu-  
« laires ;

« c) Division des services d'exécution et d'inspection en deux sections uni-  
« lingues.

« 2° Statut particulier pour Bruxelles qui doit être la capitale des Fla-  
« mands aussi bien que des Wallons ;

« a) Bilinguisme obligatoire dans toutes les expressions de la vie publique  
« à l'intérieur et à l'extérieur ;

« b) Etablissement, surtout sur le terrain scolaire, de conditions qui entra-  
« vent la dénationalisation des Flamands ;

« c) Encouragement effectif et officiel des Flamands qui, dans le régime  
« bilingue spécial à la capitale, veulent conserver les citoyens flamands pour  
« la communauté flamande ».

Grâce à ce programme national flamand caractérisé l'aile flamande du parti catholique a enregistré des progrès notables qu'elle souligne avec satisfaction dans un manifeste où l'on pouvait lire : « La confiance des électeurs qui ont approuvé le K. V. V. et le bloc catholique belge sera un stimulant pour la lutte



au service de la population flamande et du pays ». Dans les provinces flamandes le K. V. V. totalise 450.000 suffrages soit 37.000 de plus qu'en 1936. Sur les 8 catholiques élus à Bruxelles, trois sont des membres du K. V. V. ayant formé une liste distincte de celle des catholiques traditionnels. Parmi ces trois élus figure M. Bouweraerts qui s'est déjà distingué par sa propagande flamingante incessante dans la capitale de l'état belge.

Enfin signalons comme particulièrement caractéristique le fait de l'élection de M. Van Cauwelaert, leader catholique flamand à la présidence de la Chambre des Députés. Il ne faut pas oublier en effet que ce dernier est un des signataires du manifeste des parlementaires flamands modérés en faveur du Dr Martens et qu'il a prononcé à Anvers au lendemain des élections un discours où il a préconisé une entente avec le V. N. V. pour mener une coopération parlementaire en faveur d'un programme nationaliste flamand constructif. Il est probable d'ailleurs que le technocrate Fransenn, élu à Anvers grâce à son radicalisme flamand, apportera l'appui de sa voix aux membres du V. N. V.

Loin d'être diminuée l'idée nationale flamande sort donc grandie des dernières élections. Le scrutin était à peine clos que les problèmes linguistiques et nationalitaires, reprenaient le premier plan de l'actualité belge. Il semble donc que la dernière consultation populaire n'a fait que creuser davantage le fossé qui sépare les « unitaires » et les populations flamandes et par suite la Flandre et la Wallonie. L'avenir montrera que la formule de gouvernement périmée qui inspire encore les sphères dirigeantes de Belgique est de plus en plus en contradiction avec les faits et avec la volonté profonde du peuple flamand.

---

## ZUID - AFRIKA

(Afrique du Sud)

### IRLANDE ET UNION SUD-AFRICAINE

---

A la suite d'opinions émises par le Parti Uni que Mr. De Valera d'une part et les Généraux Hertzog et Smuts d'autre part poursuivent en fait le même but, le « Transvaler » a récemment comparé la situation gouvernementale de l'Union et de l'Irlande.

Comme chacun sait, le dessein de Mr. De Valera est l'établissement de la République sur toute l'étendue du territoire de l'Eire, y compris l'Ulster qui actuellement encore est lié à l'Angleterre en dépit du fait que la majeure partie de ses habitants ont réclamé leur rattachement à l'Etat-Libre.

La différence existant entre les deux pays (Eire et Union S. A.) est donc remarquable. De Valera a, en réalité, complètement aboli la puissance du roi d'Angleterre en Irlande qui a son propre président comme chef de gouvernement. Au contraire, dans l'Union aucune loi ne peut être votée par le Parlement sans qu'elle le soit au nom du roi d'Angleterre. L'Irlande ne reconnaît plus le Conseil Secret d'Angleterre comme haute autorité. En Union sud-africaine, par contre une fois les problèmes résolus par la Cour d'Appel, ils doivent encore être approuvés par le Conseil Secret britannique. L'Irlandais est citoyen irlandais et non citoyen britannique, tandis que chaque afrikander, contre son gré est toujours considéré comme « British ». Le Général Herzog ne reconnaît pas l'existence d'un hymne national des afrikanders malgré le fait que ceux-ci se



sont sans réserve proclamé pour « Die Stem van Suid-Afrika ». En fait il y a actuellement dans l'Union Sud-Africaine deux hymnes nationaux : « Die Stent van Suid-Afrika » pour tous les Afrikanders conscients de leur nationalité et le « God save the King » pour les Britanniques. En Eire, seul l'hymne national irlandais a droit de cité à l'exclusion de tout autre.

Egalement en matière de politique extérieure, l'Afrique du Sud est sous la dépendance de l'Angleterre. Tandis que l'Eire, par exemple, dès décembre 1937 reconnut la conquête de l'Abyssinie par l'Italie, l'Afrique du Sud suivit avec l'Angleterre, un an plus tard. Au couronnement du roi d'Angleterre, en 1937, l'Irlande ne se fit pas représenter à Londres. De l'Afrique du Sud, plus de la moitié du cabinet était présent pour confirmer l'unité de l'Empire britannique.

De ces faits ressort clairement que les Généraux sud-africains se placent sur un plan totalement différent de celui du Président de l'Eire. En résumé : l'Union Sud-Africaine forme toujours une partie de l'Empire britannique ; l'Irlande constitue une république indépendante. En Union, seul le Parti national veut suivre l'exemple de l'Irlande. Il se nomme à bon droit le Parti des Républicains.

## La loi sur l'enseignement sera appliquée strictement

Récemment le Département de l'Enseignement du Transvaal a adressé à tous les directeurs des écoles départementales une circulaire exigeant l'observance et l'application stricte de la loi d'Enseignement de 1934. Cette loi spécifie que chaque écolier jusque et y compris la 4<sup>e</sup> classe doit recevoir l'enseignement dans sa langue maternelle. La langue maternelle sera déterminée comme étant la langue que l'enfant comprend le mieux.

Ultérieurement le Directeur d'école devra déterminer pour chaque élève quelle est la langue que l'enfant connaît le mieux.

En cas de doute, cela appartiendra à l'inspecteur de l'école contre la décision duquel aucun recours ne sera possible.

## Résultat du recensement de 1936

Dans le numéro d'avril de « Zuid Africa », nous relevons ce qui suit :

« Dans le nouvel annuaire de l'Union Sud-Africaine, des précisions sont données sur la situation des langues afrikaner et anglaises, comme langues parlées habituellement chez soi et l'importance numérique des deux langues.

Dans les villes, parmi la population blanche, l'anglais est parlé à la maison dans une proportion de 53 % et l'Afrikaner à raison de 41 %. Dans les campagnes cette proportion est, respectivement de 14 % et 84 %.

Le bilinguisme de la population blanche âgée de plus de 7 ans était, en 1918, de 42,07 %, en 1921 de 50,71 %, en 1926, de 58,52 % et en 1936 de 64,37 %. De ces chiffres, il ressort qu'à l'heure actuelle environ les 2 tiers de la population possèdent les deux langues officielles.

Par contre, 18,98 % parle exclusivement anglais (à l'exception peut-être d'une autre langue non-officielle) et 16,39 % exclusivement l'Afrikaner.

Mentionnons encore que sur toute l'étendue de l'Union Sud-Africaine 1.120.770 blancs parlent Afrikaner à la maison contre 783.071 blancs parlant anglais chez eux. Le Néerlandais est la langue habituelle de 3.908 personnes et le Yiddish de 17.684 personnes (dont 11.528 vivent au Transvaal ».



# PAYS DE GALLES

## La lutte pour la reconnaissance de la langue galloise au Pays de Galles

---

Le peuple gallois organise actuellement une pétition massive à l'adresse du gouvernement anglais afin d'obtenir pour la langue galloise des droits égaux à ceux de l'anglais dans l'administration de la justice et les services publics au Pays de Galles.

Un acte du gouvernement anglais prononcé en 1536, ainsi que deux autres décrets du même gouvernement prononcés plus tard ont interdit l'usage de la langue galloise dans les cours de justice et ont stipulé que l'anglais serait seul la langue de la Loi au Pays de Galles. Ces décrets sont toujours en vigueur. Les Gallois ont souvent été condamnés injustement en vertu de ces lois. Des Gallois ont été trouvés coupables et condamnés sans avoir compris un traitre mot de l'accusation portée contre eux. Des témoins ont été trompés et réputés faux pour n'avoir pu, dans l'atmosphère intimidante d'une Cour de justice, s'exprimer clairement dans une langue dont ils n'usent pas habituellement. Des Gallois ont été exclus du Jury et réputés indignes de siéger au jugement de leurs compatriotes parce qu'ils ne pouvaient suivre l'anglais compliqué des hommes de loi.

La langue galloise est la langue du peuple sur plus des deux tiers de la superficie du Pays de Galles. C'est la langue historique de la nation galloise. Toute la littérature galloise a été écrite et conservée en cette langue. Elle renferme les plus hauts sommets de la pensée galloise et des énergies spirituelles qui ont formé la culture du peuple gallois. Elle a façonné son caractère : sans elle, le Pays de Galles ne serait pas ce qu'il est.

La loi de 1536 ainsi que les deux autres lois mentionnées dénie tout droit à cette langue. C'est une injustice envers toute la nation galloise. Elle blesse la conscience de chaque homme et de chaque femme de Galles, que le gallois soit ou non sa langue maternelle. Et pour ceux dont le gallois est la langue cette injustice signifie tyrannie et avilissement.

Le but de cette pétition nationale est de supprimer cette injustice et ce symbole de mépris.

Son initiative en revient à l'Union nationale des sociétés galloises appuyée par la Gilde de la Jeune Galles et le Parti nationaliste gallois. Un comité représentant tous les degrés de la vie galloise fut choisi au cours d'une réunion tenue à Cardiff au National Eisteddfod, en août dernier. Ce mouvement a obtenu l'approbation de tous les membres du Parlement anglais du groupe gallois. Il faut espérer qu'avant la fin du mois de juin plus d'un million de signatures auront été obtenues.

---



# A L B A

(Ecosse)

## LE CONGRÈS DU PARTI NATIONAL ÉCOSSAIS

Le 27 mai dernier eut lieu à Edinbourg la onzième conférence annuelle du Parti National Ecosais, au cours de laquelle s'éleva une discussion violente entre les « modérés » extrémistes du parti, au sujet de la conscription.

Usant de leur prépondérance au sein du Conseil National, les modérés proposèrent une résolution refusant de s'associer à la conscription en Ecosse, à moins que ne soit donnée une garantie précise que les forces recrutées serviraient uniquement à la défense de la Grande-Bretagne, ou pour instaurer un « système effectif » de sécurité collective. Un amendement fut déposé, décidant que l'opposition à la conscription serait formelle dans tous les cas.

Les débats furent des plus animés ; malgré un discours prononcé par M. A. DEWAR GIBB, Président du Parti, qui dénonça les alliances de l'Angleterre avec la Pologne, la Roumanie, et déclara qu'au cas où une garantie totale ne serait pas donnée à l'Ecosse la décision équivaldrait à une opposition absolue à la conscription, la majorité des délégués refusèrent d'accepter aucune espèce d'équivoque, et demandèrent que les clauses rendant la conscription applicable en certains cas, soit éliminées de la résolution.

Il fut de toute évidence que les éléments plus jeunes et plus ardents du Parti étaient décidés à ce que la conscription, dans quelques circonstances que ce soit, ne serait pas tolérée en Ecosse, et affirmèrent leur intentions personnelles de résister jusqu'au bout.

La force que mirent ces délégués dans leur déclaration et leurs affirmations fut évidemment une désagréable surprise pour les modérés qui basaient leur position vis-à-vis d'une décision à prendre, sur le fait que l'opposition à la conscription produirait une scission au sein du parti.

La résolution présentée par le Conseil National fut cependant votée par 30 voix contre 23. La grande majorité des délégués votèrent contre, la plus grande partie du Conseil National vota pour. Il était donc apparent qu'au point de vue du nombre de voix, le pouvoir excessif donné au Conseil National, par rapport à celui conféré à l'ensemble des délégués, empêchait la volonté des membres de prévaloir.

Selon la constitution du Parti National en effet, les membres du Conseil National au nombre de 43, ont un pouvoir de vote équivalent, à celui de tous les autres membres du Congrès. Ainsi le vote du Conseil a autant de poids que celui de plus de mille membres, ce qui représente à peu près l'effectif total du Parti à l'heure actuelle.





# EUZKADI

(Pays Basque)

## La véritable lutte du peuple basque

Grâce au journal *Eusko Deya*, publié par la délégation du Gouvernement basque à Paris, grâce à de nombreux livres et brochures dont nous avons signalé au fur et à mesure, la parution dans les colonnes de cette revue, la véritable position du problème basque commence à être perçue de l'opinion publique. Le peuple basque est par excellence le type des nationalités minoritaires qui luttent pour la reconnaissance et la défense de leurs droits contre tous les régimes, de quelque nature ou de quelques nuances qu'ils soient, qui voudraient leur porter atteinte. Il est de plus en plus évident aujourd'hui aux yeux des observateurs de bonne foi, que les préférences idéologiques n'ont joué aucun rôle dans la position prise par le peuple basque dans la guerre civile espagnole. Opposé à tout régime qui ne lui assurerait pas la jouissance de sa liberté, qui ne respecterait pas sa langue et sa nationalité, il a été amené à soutenir ceux qui lui offraient, de ce point de vue, les garanties plus tangibles de compréhension. Or, les nationalistes espagnols ne lui en offraient aucune, ainsi qu'en témoigne la politique suivie par eux depuis qu'ils ont envahi et conquis le Pays Basque.

Bien qu'ils soient réfractaires à ces idées, en raison de la tendance jacobine que l'on rencontre chez eux quelle que soit par ailleurs leur nuance politique, quelques Français commencent à se rendre compte de la véritable position du problème basque. Nous n'en voulons pour preuve que le petit livre publié par M. Pierre Dumas, aux éditions de *l'Aube*, avec une préface de M. Raymond Laurent, député : « *Les Basques devant la Guerre d'Espagne* ». Pierre Dumas, journaliste catholique, a su comprendre le cas du catholique peuple basque et l'expose en des pages courageuses et lucides, qui ne laissent dans l'ombre rien de ce qui put expliquer l'attitude du Pays Basque dans la guerre civile.

Le discours prononcé par le Président Aguirre, le 21 décembre 1938, publié à la librairie Blond et Gay, précise encore la position dogmatique et idéologique de son Gouvernement et de son peuple. Il s'y affirme, en même temps qu'une profonde foi chrétienne, une confiance absolue en les destinées du peuple basque que les revers qu'il connaît ne sauront abattre ou décourager dans la poursuite de sa liberté.





# CORSICA

---

(Corse)

## Aperçus sur l'histoire de la Corse

PAR J. FRAGGIANI.

---

Les polémiques qui se sont engagées récemment autour de la Corse et dont nous avons pu suivre le développement tant dans la presse française que dans la presse italienne, démontrent une fois de plus qu'il n'est rien qui ne soit à la fois plus ignoré et plus exploité que l'histoire. Chacun s'efforce d'y trouver une justification à la thèse qu'il veut soutenir : ainsi sont passés sous silence des faits essentiels, grossis des faits insignifiants, déformés les enseignements de la science impartiale, trahies les leçons des faits et ignorés les témoignages les plus authentiques.

Il est vrai que rien ne peut plus prêter à confusion que l'histoire des petits peuples, comme la Corse et comme bien d'autres, aujourd'hui soumis à la domination d'une grande nation. Le pouvoir central s'efforce d'effacer le souvenir de ces histoires particulières, le plus souvent pleines d'exemples et de luttes qu'il lui paraît dangereux de rappeler. Ainsi peut-il miser, à coup sûr, sur l'ignorance du grand public, pour interpréter les faits dans un sens favorable à une politique déterminée d'assimilation. A vrai dire, pour le cas qui nous intéresse, l'histoire de la Corse, comme celle de tous les peuples, est pleine d'événements souvent contradictoires, la plupart du temps mal connus. En dehors de tout parti-pris, nous voudrions seulement mettre en valeur quelques-unes des grandes lignes et des grandes dates de l'histoire de la Corse ; nous espérons apporter ainsi une modeste contribution à la recherche impartiale de la vérité.

### Les Origines

Au cours des âges, des maîtres, des seigneurs, des cités et des peuples divers se sont disputés la suzeraineté de la Corse. On peut tenir pour certain cependant que l'île fut romaine de l'an 163 avant J.-C. à l'an 460 après J.-C. ; pisane, partiellement, de 833 à 1077, et totalement de 1091 à 1340 ; gènoise de 1340 à 1768 et enfin française à partir de cette date. Durant la plus grande partie du v<sup>e</sup> siècle les dernières forces de l'Empire romain y livrent des combats contre les barbares, et leurs invasions contraignent un grand nombre d'habitants de la péninsule à se réfugier dans l'île, plus difficilement accessible.

Puis c'est à partir du viii<sup>e</sup> siècle les Arabes qui essaient d'y prendre pied et d'y établir leur domination. Le Saint Siège et les princes italiens s'efforcent de s'opposer aux tentatives des nouveaux envahisseurs. Les flottes gènoises et pisanes sous le commandement de Burcado (806), d'Ampurias (825), de Bonifacio, marquis de Toscane (829) livrèrent aux infidèles des combats meurtriers. En même temps les insulaires, peuple et barons unis, organisent la résistance. La libération définitive de l'île semble cependant n'avoir lieu qu'au xi<sup>e</sup> siècle, à la suite de l'intervention décisive des Liguriens et des Pisans alliés (1005).



et 1034). A la suite de ces événements le pape Grégoire VII institue « Défenseurs de la Corse », c'est-à-dire seigneurs suzerains, les marquis de Toscane.

## La conquête Gènoise et l'éveil de l'esprit national

Cependant l'influence de Gênes, enrichie par la navigation et le commerce grandissait en Méditerranée : elle fut prise du désir de s'assurer de la possession de la Corse, relais important sur les routes maritimes et position stratégique de premier ordre. Une longue rivalité entre Pise et Gênes pour la possession de la Corse marque les siècles suivants. Les Gènois finirent par s'assurer plusieurs établissements dans l'île. Calvi fut fondé par eux en 1623. Enfin on peut considérer que vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle la République de Gênes avait terminé la conquête et assis sa domination sur l'île.

Pendant ce temps les Insulaires, las d'être le jeu d'influences rivales prennent peu à peu conscience de leur personnalité. Un esprit proprement corse commence à naître, véritablement national. Ses tendances seront de plus en plus d'obtenir et de maintenir l'autonomie de l'île contre ceux qui voudraient prétendre à sa conquête et à sa domination. Des révoltes populaires violentes viennent ébranler la puissance des comtes, des barons et des grands féodaux, dont les luttes d'influence et les discordes avaient pour effet d'affaiblir la force du pays. Sicello della Rocca, dit Giudice, élu comte de Corse, fut une des figures les plus connues et les plus populaires de cette période troublée. On peut dire qu'il fut le dernier opposant de quelque valeur à la domination de Gênes.

Peu après l'histoire conserve le souvenir d'un chef véritablement populaire, Sambocuccio d'Alando, qui prit la tête des révoltes du peuple contre les barons. D'Alando comprit, après les luttes qu'il soutint et les victoires qu'il remporta contre ces derniers, que la Corse avait avant tout besoin de paix. Il fut amené à penser que, comme beaucoup d'autres petits peuples, au cours de ces siècles où se fondent les grandes nations d'Occident, il était de meilleure politique d'accepter une lointaine suzeraineté étrangère à condition que la liberté de son pays et son autonomie soient maintenues. Ainsi serait conciliées à la fois la nécessité de la paix, impossible à maintenir d'une autre manière, et l'indépendance de la nation Corse. Par une consultation solennelle Sambocuccio d'Alando offrit, obtint et consacra par un traité, en 1358, « L'unione del Commune di Corsica al Commune di Genova ». Ce traité d'union fut agréé par le doge, authentifié par un acte, scellé par un serment, garanti par le Saint Siège et la Cour d'Aragon.

Au cours des années suivantes la République de Gênes semble avoir gouverné équitablement la Corse et l'avoir fait profiter de sa prospérité. Elle lui accorda des « statuti » qui sont des modèles du genre et qui paraissent avoir à quelques siècles de distance inspiré Pascale Paoli et Napoléon. C'est à cette période que remonte également la fondation des plus importantes villes de Corse. Bastia en 1380 et Ajaccio en 1492. La seule langue en usage dans l'île est l'italien, ou parmi le peuple, le corse qui est un dialecte toscan.

(A suivre.)



# IN ENGLISH

## Wales and Scotland fight conscription

The announcement of military conscription took the British minority nations by surprise. There is no doubt but that it was a measure forced upon England by France and Poland.

From a military point of view it added no strength. The British regular army is in a state of chronic confusion, both from an equipment point of view and from that of organisation. The Territorial army is unable to equip or organise even the volunteers it already has. There is no barracks accommodation, nor training accommodation nor trained officers for any new levies. Under such conditions conscription is only a gesture, a hope for the future, and meantime a source of serious internal dissension.

Although military conscription is now law in England, Scotland and Wales, the opposition in the two minority countries has not been stifled. Although unable to prevent the application of conscription to their peoples, the Welsh and Scots continue their efforts to make it unworkable.

Effective Parliamentary opposition has been impossible, chiefly because of the huge English majority in the London Parliament, and due also to the fact that the Welsh and Scottish M. P. is are members of « British » (which means English). Parties and subject to Party discipline. The Labour Party, which is the English Socialist Opposition, has never been honest in its opposition to conscription, largely because of its fundamentally Imperialist outlook and its fear of European ascendancy by Hitler and Mussolini.

Betrayed thus by their chosen champions, the Welsh and Scottish peoples have had to find new leadership and to improvise new or more powerful organisations.

### Wales

In Wales the Welsh Nationalist Party has to a very important extent taken the leadership. Their manifesto against conscription has been very widely distributed throughout the Principality, and in rural Wales, in particular, the opposition has been rallied around their banners. Village and small town meetings have been exceedingly successful and voluntary recruiting for the « British » forces brought to a standstill.

The outstanding meeting, so far, was the great rally held at Caernarfon where the speakers included Mr Saunders Lewis, President of the Welsh Nationalist Party, representatives of the Churches, Pacifists, Unemployed Organisation, Trade Unions, Liberals and Labour. To represent Nationalist Scotland



there were also present Mr Oliver Brown, bringing with him fraternal greetings from the Scottish Nationalist organisations and a stirring personal message of Nationalist hope and uncompromising opposition to conscription. Typical of the Scottish messages was one from the Scottish Neutrality League which said in part :

« The tie of blood between our peoples is today as never before reinforced by common interests, common dangers and common oppressions. We are united also in our loathing for the immoral political system into which our peoples have been caught. English morality of the political type is alien to everything in *our* idealism, *our* standards of public conduct and national honour. To the Welsh and Scottish peoples we must make it clear that Empire and Peace are not compatible, that England's world dominion — created by force, intrigue and brutal exploitation — can only be maintained by blood and unending sacrifice ; that the aggression, brutality and deception, against which she now calls upon us to fight, are but her own precepts, now employed against her Imperial interest. Peace, honourable peace, is the passionate desire of the Welsh and Scottish peoples. Neither of them can achieve it until they resume control over their national affairs ».

On one night throughout all Wales posters were put up in public places, particularly over English Government posters and on military and police buildings, which read :

« Wales and Peace. England and War. Freedom for Wales, not Conscription ».

As a result of the campaign the Welsh Nationalist Party has greatly increased its membership. It is also organising its members of conscript age to refuse to serve in the military forces.

## Scotland

Scotland is still waiting for the kind of lead from the National Party which Wales has received. While the National Council tried to straddle and finally produced a resolution which split the National Conference and the Party (as described elsewhere in this issue), individual branches took strong steps on their own initiative and published anti-conscription leaflets under the Party name without the consent of Headquarters. The Scottish Neutrality League continued a strong campaign. Directed particularly to spur other organisations into active opposition.

The reaction of the Scottish Socialists to the failure of the « British » Labour Party and « British » Trade Union Congress to make an honest fight was distinctly Nationalist. Two days after the « British » Trade Union Congress decided to content itself with verbal protest against conscription and to continue its support of the Government's national defence programme, the Scottish Trade Union Congress by large majorities decided to withdraw all support from National Service and to recommend industrial action by the trade unions against conscription. Apprentices came out on strike against conscription and while this movement at first was checked by Communist attempts to make use of it, it spread rapidly on the Clyde. The Scottish Co-operative Womens' Guild, representing 32,500 members, unanimously decided to oppose conscription and at public meetings addressed by Scottish Members of Parliament, attempts to explain away the action of the « British » Labour Party and to take the position that further opposition could not be attempted, were indignantly rejected and the demand was made that the Scottish Labour M. P. 's block all business in the House of Commons until they were all suspended. It was decided that the Scottish Socialist organisation would fight to make conscription unworkable and to compel its repeal.

A. W. DONALDSON.



# Irish News

---

The I. R. A. Campaign in England continued with vigour and resourcefulness. Incendiary fires broke out in coastal hotels at seven English holiday resorts and put an effective dampener on the new holiday season. Telephone booths were destroyed by small time bombs and near panics occurred in several English cinemas when tear gas bombs exploded in crowded audiences.

The same care as before was exercised to minimise risk to human life and there were no serious casualties in any of these incidents.

Heavy damage was also done to shop windows and their contents in a number of English cities, with the result that the nervous state of the English people was further aggravated.

Arrests were made of I. R. A. suspects and several heavy sentences imposed. Despite the protest made against the obvious bias of one English judge, formerly notorious for his part in the Irish War of Independence of 1919-23, English « justice » continued to send Irish prisoners to his court.

Among the arrests were eight men in Glasgow, Scotland, charged with the theft of a large quantity of explosives.

Encouraged by the defeat of conscription in Northern Ireland, the Nationalist Northern Council for Unity is to launch a vigorous campaign to force the issue of free speech in Northern Ireland before the attention of the world. By various subterfuges and direct, brutal force, the Northern Ireland Government is endeavouring its loyalty to England as the champion of democracy and personal liberty.